

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 06 mars 2017 à 20h45.

Rabastens, le 28/02/2017

Le Maire,

Présents:

Pierre VERDIER - Sabine ARTUSO - Daniel BARRAQUE - Danièle BOROT - Paul BOZZO - Albert BRAS - Sarah CAMPREDON - Aude CAPELLI - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Jean François COZZOLINO - Cécile DERREVEAUX - Jean-Guy LECLAIR - Jacqueline FELZINES - Christian LE GRAND - Marie-Martine MANIAGO - Bernard MONTFRAIS - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Marie-Pierre ROBERT - Annie VIGNERAC

Représentés :

Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Madame Dominique MOUCHET ayant donné procuration à Jean-François COZZOLINO
Monsieur Jean-Paul RUFFIO ayant donné procuration à Jean-Guy LECLAIR
Monsieur Guy DELHAYE ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT
Monsieur Christian TABOURIN ayant donné procuration à Françoise CATHALA
Monsieur Alain BREST ayant donné procuration à Annie VIGNERAC
Madame Stéphanie SARRADE ayant donné procuration à Albert BRAS

Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX

L'ordre du jour est le suivant:

Validation procès-verbaux des 21/12/2016 et 02/02/2017

- 1- Convention de gestion des équipements et services scolaires et péri-scolaires entre la commune et la communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois**
 - 2- Fonds Barnier**
 - 3- Adhésion service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**
 - 4- Modification de la constitution des commissions municipales**
 - 5- Indemnité Représentative de Logement 2016**
 - 6- Motion de soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**
 - 7- Association Comité des Fêtes de Rabastens: avance sur subvention 2017**
 - 8- Communication un an après le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**
 - 9- Création de poste**
 - 10- Attribution marché diagnostic peintures murales : Eglise Notre Dame du Bourg**
 - 11- Camping municipal des Auzerals: Délégation de Service Public**
 - 12- Point CCAS**
 - 13- Point sur l'intercommunalité**
 - 14- Point sur les travaux**
 - 15- Questions diverses**
-

Approbation des compte-rendus des Conseils Municipaux des 21/12/2016 et 02/02/2017

Vote : à l'unanimité

- 1- Convention de gestion des équipements et services scolaires et péri-scolaires entre la commune et la communauté d'agglomération du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois**

Reporté

2- Fonds Barnier

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui propose de signer une convention avec les propriétaires concernés par les effondrements des berges au lieu dit le Rajoulet parcelle 255 (M. et Mme LAFFONT PLACETTE) et au 16, bis Route d'Albi (M. et Mme GOUNIN) pour établir une demande au titre du fonds Barnier dans le cadre de la réalisation d'une "expertise géotechnique Instabilité des falaises du Tarn".

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'auto-financement de l'étude pré-citée sera prise en charge.

En effet, la commune s'engage à faire réaliser celle-ci sous sa maîtrise d'ouvrage et à solliciter une subvention de 50% auprès du fond de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier). En cas de refus des services de l'Etat, la commune s'engage à prendre en charge la totalité du coût de l'étude.

L'étude pour la réalisation des travaux de confortement des berges vise à évaluer le coût des travaux qui sera à comparer avec l'estimation des propriétaires concernés faite par le service des domaines.

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn chargé de lancer la consultation a retenu le Groupe ANTEA situé à Labège a été retenu pour réaliser cette étude pour un montant de 5 950 € HT soit 7 140 € TTC.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire :

- à signer la convention avec les propriétaires telle que présentée en séance,
- à mandater le Groupe ANTEA pour réaliser l'étude géotechnique,
- à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50% pour le financement de cette étude au titre du fonds Barnier.

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir s'il y a un risque pour que cette étude ne soit pas du tout remboursée.

Monsieur le Maire confirme le fait que la commune n'a aucune garantie d'obtenir les aides du Fonds Barnier, toutefois, les situations personnelles sont très graves et méritent que la commune se charge de mobiliser les fonds existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** autorise le Maire :

- à signer la convention avec les propriétaires telle que présentée,
- à mandater le Groupe ANTEA pour réaliser l'étude géotechnique,
- à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50% pour le financement de cette étude au titre du fonds Barnier.

3- Adhésion service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il est proposé d'autoriser le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement et à signer la convention correspondante le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité**:

- Autorise Monsieur le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et à signer la convention correspondante le moment venu,
- Dit que les crédits suffisants pour faire face à la dépenses seront inscrits au budget.

4- Modification de la constitution des commissions municipales

Il convient de modifier la composition des commissions suite aux modifications intervenues au sein du conseil municipal. (Démission de Madame Vanessa PELLERIN remplacée par Dominique MOUCHET et de Messieurs Philippe PASCUAL remplacé par Guy DELHAYE et Erick ESPEL remplacé par Sabine ARTUSO)

COMMISSIONS REGLEMENTEES

Commission d'appel d'offres:

Président de droit: Monsieur le Maire représenté par Monsieur Bernard MONTLIVIER

Titulaires:

Paul BOZZO

Jean-Guy LECLAIR

Bernard MONTFRAIS

Ludivine PAYA-DELMON

Alain BREST

Suppléants:

Dominique MOUCHET

Christian LEGRAND

Aude CAPELLI

Guy DELHAYE

Albert BRAS

CCAS:

Président de droit: Pierre VERDIER

Danièle BOROT

Jean-François COZZOLINO

Cécile DERREVEAUX

Jacqueline FELZINES

Sabine ARTUSO

Françoise CATHALA

Annie VIGNERAC

Délégation de Services Publics:

Président de droit: Monsieur le Maire représenté par Bernard MONTLIVIER

Paul BOZZO

Jean-Guy LECLAIR

Bernard MONTFRAIS

Ludivine PAYA DELMON

Dominique MOUCHET

Alain BREST

COMMISSIONS ORGANIQUES NON REGLEMENTEES

Finances:

Président: Pierre VERDIER

Danièle BOROT

Jean-François COZZOLINO

Bernard MONTLIVIER

Ludivine PAYA DELMON

Alain BREST

Urbanisme et espace rural:

Président: Bernard MONTFRAIS

Séverine AHLSELL DE TOULZA

Guy DELHAYE

Christian LEGRAND

Jean-Guy LECLAIR

Marie-Pierre ROBERT

Christian TABOURIN

Albert BRAS

Vie quotidienne:

Présidente: Danièle BOROT

Paul BOZZO

Daniel BARRAQUE

Dominique MOUCHET

Marie MONNIER

Annie VIGNERAC

Solidarité:

Présidente: Jacqueline FELZINES

Aude CAPELLI

Cécile DERREVEAUX

Sabine ARTUSO

Marie-Martine MANIAGO

Développement durable:

Président: Jean-François CARIVEN

Paul BOZZO

Sarah CAMPREDON

Jean-Paul RUFFIO

Stéphanie SARRADE

Commission paritaire station d'épuration intercommunale:

Titulaires:

Pierre VERDIER

Marie-Martine MANIAGO

Suppléants:

Marie-Pierre ROBERT

Jean-François CARIVEN

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir si les commissions avec les délégués de quartier ont pu être activées, Monsieur le Maire indique que cela aurait dû être mis en place au moment où l'incendie de la Mairie s'est produit.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide à **l'unanimité** la liste des commissions telle que présentée par Monsieur le Maire.

5- Indemnité Représentative de Logement 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER.

Comme chaque année et en application de l'article R 212-9 du Code de l'Éducation, la Préfecture du Tarn a sollicité la commune de Rabastens au sujet du montant de l'IRL.

Afin de ne pas alourdir les budgets communaux, le comité des finances locales a à nouveau cette année limité la hausse du montant d'IRL décidé par les préfets.

Il est ainsi proposé de reconduire le montant de l'ILR 2016 pour l'année courue comme l'année précédente à savoir 2 246.00 € correspondant au montant de base annuel (instituteur non chargé de famille), et une IRL majorée à 2 808 € pour un instituteur marié sans enfant ou pour un instituteur marié, célibataire, veuf ou divorcé, avec un ou plusieurs enfants à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité**:

- Accepte de reconduire le montant de l'ILR 2016 dans les conditions telles que présentées par Monsieur le Maire.

6- Motion de soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Il est proposé que le Conseil municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris pour l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 afin que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique selon les termes de la motion telle que présentée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la motion de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

7- Association Comité des Fêtes de Rabastens: avance sur subvention 2017

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association du Comité des fêtes de Rabastens une avance sur la subvention 2017 pour un montant de 3 000 €, ceci afin de permettre à l'association de procéder au règlement des dernières factures 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** (M. Albert BRAS ne prend pas part au vote):

- accepte le versement d'une avance sur la subvention 2017 d'un montant de 3 000 € à l'association du Comité des fêtes de Rabastens.

8- Communication un an après le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Vu la notification du 25 février 2016, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Rabastens;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Chambre régionale des comptes du 08 février 2017, reçu le 10 février 2017;

Considérant, qu'en application de l'article L.243-7-I du code des juridictions financières, le rapport recensant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre est présenté en séance assorti des pièces justificatives ;

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui expose le rapport suivant à l'assemblée :

« Conformément à l'article L.243-7-1 du code des juridictions financières nous vous présentons aujourd'hui les actions que nous avons mises en œuvre en regard des principales recommandations.

Pour mémoire, elles sont au nombre de huit mais les deux dernières concernent le projet de la nouvelle station d'épuration.

Nous allons les reprendre point par point.

1- Poursuivre le travail d'harmonisation entre l'inventaire et l'état de l'actif et procéder à l'actualisation de l'enregistrement des frais d'études, à l'état de l'actif.

L'actif du Trésor public et celui du compte administratif, en ce qui concerne les immobilisations, sont à jour au 31 décembre 2015. Le principe d'un rendez-vous annuel avec le Trésor public est pris pour une mise à jour annuelle de l'année N-1. L'inventaire exhaustif des biens de la commune n'a pas pu être réalisé. Le démarrage de ce programme est prévu en 2017 en collaboration avec les services du trésor.

2- Mettre fin à la pratique des reports de charges.

Nous sommes très attentifs au moment de la clôture du budget d'être à jour pour les opérations comptables.

3- L'ordonnateur n'ayant pas accordé au comptable une autorisation globale de poursuivre, évaluer les conséquences de cette décision sur la trésorerie.

Dès la réception du rapport, Mr. le maire a demandé au comptable de mettre en œuvre les procédures normales de recouvrement des impayés.

4- Ré imputer au budget annexe « assainissement » le montant de l'annuité d'emprunt relevant de cette activité, imputée à tort sur le budget principal.

Cette régularisation comptable est désormais effectuée chaque année.

5- Renseigner de manière fiable l'annexe relative à la dette

Pour les emprunts à risque (ex DEXIA) nous avons, en conseil municipal souscrit au dispositif de soutien mis en place par l'Etat au titre de la procédure dite "dérogatoire": de fait le fonds de soutien ne serait amené à intervenir qu'en cas de très forte augmentation du taux d'intérêt. En effet, et malgré l'aide de l'Etat, le montant des indemnités de remboursement anticipé est inaccessible, vu les difficultés financières de la commune. C'est pour la même raison que nous n'avons pas pu renégocier l'emprunt BFT-Crédit Agricole.

Les autres prêts du Crédit Agricole, ainsi que l'emprunt affecté au remboursement de la ZAC de la Dressière, sont renégociés dans les conditions que nous avons votées en assemblée délibérante. Ci-joint l'état de la dette au 31/12/2016.

6- Effectuer des provisions pour les emprunts à risque.

Notre budget ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette recommandation. De plus, nous avons dû assumer la rénovation de la partie du bâtiment qui abrite la Mairie, incendié à la fin 2014. Nous sommes aujourd'hui dans une Mairie remise à neuf et aux normes, sans avoir eus recours à l'emprunt.

Je traiterai ensemble les points 7 et 8 car ils concernent la future station d'assainissement.

7- Procéder à un plan de financement précis de la station et des autres équipements pour en mesurer l'impact financier.

8- Rédiger avec la commune de Couffouleux des conventions aussi précises que possible sur la propriété, le financement de l'entretien, la réception et les garanties de l'ouvrage de la future station.

Les communes de Couffouleux et de Rabastens ont travaillé étroitement à l'élaboration de la convention que nous avons débattue et adoptée en Conseil Municipal. Le plan de financement et les modalités de la participation sont arrêtés, mais le coût de cette opération ne sera connu que lors de la réception des travaux et des comptes définitifs.

Il reste à définir le cadre juridique et de propriété des aménagements réalisés sur la commune de Rabastens. Pour ce faire, nos collectivités ont sollicité une aide juridique à l'agence des maires du Tarn.

Le besoin en financement pour la construction de la nouvelle station est de 2.000.000 euros (montant hors taxe moins les subventions accordées par divers organismes et un auto-financement de 200.000 euros de la commune de Couffouleux. Ce financement est couvert par 2 prêts :

CRCA 900.000 euros, taux fixe 1,44% souscrit le 14/12/2016 sur 25 ans.

CDC 900.000 euros, taux fixe 1,32% souscrit le 18/11/2016 sur 25 ans.

Du fait de la part d'autofinancement de la commune de Couffouleux, la part des emprunts que prend en charge la commune de Rabastens est de 74% des trimestrialités de remboursement. (convention ci-jointe).

La forte augmentation des tarifs de l'assainissement a partie du 1/1/2015 rend l'engagement financier de notre commune crédible.

Dans l'année 2016, la commune et surtout notre communauté de communes (ex CORA) ont dû, du fait de la loi NOTRE, s'agréger à une nouvelle intercommunalité. Depuis janvier 2017 la commune de Rabastens fait partie de la communauté d'agglomération issue de la fusion de 3 intercommunalités : Tarn-Dadou, Vère-Grésigne-pays Salvagnacois et Communauté des communes du pays Rabastinois.

Les élus des communes de cette nouvelle intercommunalité ont opté pour un transfert massif de compétences regroupant l'ensemble de celles déjà transférées dans chacune des anciennes intercommunalités : les écoles et les activités périscolaires, la voirie, l'urbanisme et les ordures ménagères. La loi NOTRE prévoit le transfert de l'assainissement collectif en 2020.

Pour 2017 la structure du budget 2017 en sera fortement impactée. »

Après tenue du débat, le Conseil municipal à **l'unanimité**:

- prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Commune de Rabastens.

9- Création de poste

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la constitution de la Communauté d'agglomération et dans le cadre de la mutualisation il apparaît nécessaire de créer un poste pour assurer la coordination entre les services de la commune et les services mutualisés.

La personne recrutée sur ce poste pourra aussi avoir des missions spécifiques pour le compte de la Communauté d'agglomération. Son salaire sera compensé par la Communauté d'agglomération selon les termes du courrier reçu du Président de la Communauté d'agglomération pour 1/2 Equivalent Temps Plein à hauteur du coût supporté auparavant par la Communauté du Rabastinois pour le poste de DGS non repris par la Communauté d'agglomération.

Ainsi le coût pour la commune s'élèvera à environ 8000 € annuels.

Madame Annie VIGNERAC regrette que des personnels de l'ancienne communauté de communes du Rabastinois n'aient pu être positionnés à ce poste.

Monsieur le Maire indique que les profils des personnels ne correspondaient pas.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**:

DECIDE :

- DE RECRUTER un agent contractuel permanent relevant du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux (catégorie A), sur une durée hebdomadaire de 35 heures pour effectuer les missions de coordination entre les services de la commune et les services mutualisés pour une durée de 1 an avec renouvellement possible dans la limite d'une durée maximale de 2 ans. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial au 2^{ème} échelon, Indice Brut : 457 – Indice Majoré : 400, avec un régime indemnitaire lié à ses fonctions.
- DE PREVOIR les crédits correspondants au budget

- DE CHARGER Monsieur le Maire de nommer à cet emploi la personne de son choix

10- Attribution marché diagnostic peintures murales : Eglise Notre Dame du Bourg

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LEGRAND qui indique à l'assemblée qu'une consultation a été lancée concernant le diagnostic des peintures murales de l'Eglise Notre Dame du Bourg auprès d'architectes du patrimoine du 10/01/2017 au 03/02/2017. Ce diagnostic est situé dans le contexte d'une étude générale de restauration de l'édifice devant conduire à la définition d'un programme pluriannuel de travaux. Cette mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre a été confiée à Michel PERON architecte du patrimoine.

L'étude de diagnostic devra répondre aux objectifs et enjeux suivants :

- Enrichir la connaissance historique des décors en termes d'iconographie, de datation, de style et de techniques d'exécution.
- Faire une critique d'authenticité des restaurations du XIX^e siècle, préciser les niveaux de restitution, de réinterprétation des décors préexistants ou de création de nouveaux décors et sur quelles bases iconographiques.
- Mettre les décors en perspective historique avec les programmes iconographiques développés aux époques concernées.
- Alimenter la définition d'un parti et d'un programme de restauration des décors.
- Analyser avec précision les pathologies et définir les techniques de restauration.

Deux équipes ont répondu :

Rosalie GODIN - Iris BRUNNER - Caroline THERNIER

Jean-Marc STOUFFS - Valérie CZERNIAK

La commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie le 20/02/2017 afin d'examiner l'analyse technique de Monsieur PERON.

Il est proposé d'attribuer le marché à l'équipe Rosalie GODIN - Iris BRUNNER - Caroline THERNIER 33420 LUGAIGNAC pour un montant de 18 365.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**:

- Accepte d'attribuer le marché à l'équipe Rosalie GODIN - Iris BRUNNER - Caroline THERNIER 33420 LUGAIGNAC pour un montant de 18 365.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

11- Camping municipal des Auzerals: Délégation de Service Public

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA-DELMON qui indique que la Délégation de Service Public validée précédemment en séance s'est révélée infructueuse, la personne devant assurer la délégation s'étant rétractée.

Il semble un peu tard pour relancer une DSP avant la saison estivale, la commune pourra assurer comme l'an passé le fonctionnement du camping sur les deux mois d'été.

Madame PAYA précise que le camping est un atout et que le but premier est de trouver une solution durable pour l'attractivité du territoire.

11- Point sur les travaux

Ce point sera communiqué lors de la prochaine séance, les services techniques ayant été mobilisés sur le déménagement des services de l'intercommunalité à la mairie.

12- Point sur le CCAS

Madame Danièle BOROT présente le bilan des aides aux personnes en 2016 pour un montant total de 10 758,75 €,

13- Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire indique que les attributions de compensation provisoires seront votées le 13 mars lors du conseil de la communauté d'agglomération. Le travail est très lourd car il s'agit d'évaluer le poids financier des compétences transférées pour les 63 communes. Le travail se poursuit dans un esprit très constructif.

Monsieur le Maire rajoute que lors du conseil précédent le 13/02, la définition de l'intérêt communautaire a été arrêtée.

Ainsi, dans un premier temps seule la voirie située hors périmètre des agglomérations sera considérée d'intérêt communautaire. L'idée étant d'élargir plus tard à un autre périmètre, mais compte-tenu des incidences d'un transfert total, il était important de commencer par ce sur quoi tout le monde est d'accord et être prudent en attendant que les investissements soient faits.

14- Questions diverses

Madame Annie VIGNERAC demande s'il serait possible que le Passe-Pont puisse desservir les lotissements de Foncoussières et Saint Amans.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de rallonger le trajet et assurer la boucle actuelle, mais que la demande sera faite auprès de la SPL d'Un Point à l'Autre afin d'étudier cette possibilité.

Monsieur le Maire annonce les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :
27/03-13/04-30/05-11/07-05/09-26/10-07/12

Les responsables des commissions définiront les dates des réunions en fonction de ce calendrier.

Monsieur le Maire indique qu'une circulaire du Préfet a été reçue précisant les nouvelles modalités d'enregistrement et de délivrance des cartes d'identité. Monsieur le Maire précise qu'il demande au Préfet la possibilité que la commune de Rabastens soit équipée afin d'assurer la délivrance des cartes d'identités et éviter que les administrés n'aient pas à se déplacer jusqu'à Saint-Sulpice.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 08/03 aura lieu la journée Internationale des droits de la Femme, la rue Jeanne TREGAN sera baptisée ce même jour.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune pour soutenir le projet sur la parentalité, Madame Jackie FELZINES indique qu'une conférence débat se tiendra le 14/03, le but étant de donner aux familles en difficultés des outils et témoigner de leurs expériences.

Pour information les commémorations du 19/03 se tiendront le 26/03.

Prochain conseil municipal prévu le 13/04 si les notifications des dotations de l'Etat ont été adressées d'ici le 31/03 pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13.